

Rapport des chefs délégués aux ministres des affaires étrangères, dit « Rapport Spaak »

(extraits)

Bruxelles, 28 avril 1956

Avant-propos

Entre les États-Unis qui, presque dans chaque domaine, assurent à eux seuls la moitié de la production mondiale, et les pays qui, sous un régime collectiviste s'étendant au tiers de la population du globe, augmentent leur production au rythme de 10 ou de 15 % par an, l'Europe, qui avait autrefois le monopole des industries de transformation et tirait d'importantes ressources de ses possessions d'outre-mer, voit aujourd'hui ses positions extérieures s'affaiblir, son influence décliner, sa capacité de progrès se perdre dans ses divisions.

Il ne s'agit pas de méconnaître l'expansion rapide de la production qui s'est manifestée dans les dernières années: elle ne doit pas pourtant faire illusion.

L'Europe bénéficie pour le développement de la productivité d'une assimilation rapide des techniques à l'écart desquelles les circonstances l'avaient tenue. Dans l'état présent de son organisation économique, elle ne saurait prolonger ces progrès et soutenir par ses propres forces ce rythme d'expansion. Trois exemples feront concrètement apparaître ce que signifie, face aux possibilités du monde moderne, le cloisonnement européen des marchés. Il n'y a pas une entreprise automobile en Europe qui soit assez grande pour utiliser de manière économique les plus puissantes machines américaines. Aucun des pays du continent n'est capable sans apports extérieurs de construire de grands avions de transport. Dans le domaine de la science atomique les connaissances acquises à grands frais dans plusieurs des pays d'Europe ne représentent qu'une faible fraction de celles que les États Unis mettent maintenant librement à la disposition de leur industrie et des autres pays; et il faudrait des années pour produire quelques milliers de kilos de cet uranium enrichi dont l'Amérique vient d'annoncer qu'elle pouvait mettre à la disposition de son industrie et du reste du monde un surplus de 40 tonnes.

Aucun de nos pays n'est à l'échelle des efforts immenses de recherche et des investissements qui donneront le départ à cette révolution technique que promet l'ère atomique. Mais, à leur tour, des développements de production que cette nouvelle source d'énergie et ses techniques nouvelles rendront possibles, se heurteraient aux limites trop étroites des marchés européens séparés. La révolution atomique fera dans quelques années éclater le caractère archaïque de nos structures économiques. C'est pourquoi, en choisissant d'engager l'unification de l'Europe dans le domaine économique, les six ministres des Affaires étrangères réunis à Messine ont fait porter l'accent sur ces deux réalisations essentielles: la mise en commun de l'industrie atomique et la création d'un marché commun général.

Ces perspectives exigent toutefois que des actions immédiates soient entreprises pour que l'Europe ne risque pas de voir son développement limité par l'insuffisance de ses ressources en énergie ou de ses moyens de communication, et pour qu'elle sorte de la position particulièrement difficile de ses transports aériens et de ses constructions aéronautiques.

C'est dans ces différentes voies que doit se poursuivre l'effort commencé pour assurer à l'Europe des bases communes de développement et la fusion progressive de ses marchés. Pour préparer les traités où cet effort viendra s'inscrire, les ministres ont demandé à un groupe d'experts, réunis sous la direction de délégués nationaux, de dessiner les méthodes par lesquelles les objectifs proposés pourraient être le plus aisément atteints.

Cette première phase est maintenant achevée. Le présent rapport ne traduit pas les références de chacun des chefs de délégation: il apporte la réponse commune qui s'est dégagée de leurs débats. On imagine bien que les travaux ne se sont pas poursuivis sans contacts avec les gouvernements ou les administrations, Il n'en reste pas moins qu'au stade actuel, ils sont placés sous la seule responsabilité des chefs de délégation réunis sous la présidence d'un coordinateur politique, et que les gouvernements ne sont pas liés. On ne prétendra pas que les réponses données soient les seules possibles, mais on doit souligner qu'elles constituent un ensemble cohérent, où les solutions données aux différents problèmes se répondent l'une à l'autre et se facilitent l'une l'autre. Elles constituent un plan concret d'action, qui apparaît simple et praticable, en vue de réalisations qui sont immenses, qui prendront du temps, mais qui peuvent commencer tout de suite. Les chefs de délégation sont unanimes à recommander aux gouvernements de le prendre pour base dans la négociation des traités.